



Rapport : FIN2026-14

Date : 16 mars 2026

Soumis par : Frédéric Desnoyers

Objet : État des transactions du fonds de réserve des redevances d'aménagement de l'année 2025

Nature / Objectif

Faire état des transactions du fonds de réserve des redevances d'aménagement de l'année 2025.

Directive/Politique antécédente

La section 18 du règlement 2019-85 & 2021-90, et la section 17 du nouveau règlement 2025-93 étant des règlements pour imposer des frais de redevances d'aménagement, stipule que le (la) Trésorier (ère) de la municipalité doit remettre chaque année au Conseil de la municipalité, des états financiers sur les règlements de redevances d'aménagement et sur les fonds de réserve créés aux termes de l'article 33. 1997, chap. 27, par. 43 (1) de la Loi de 1997 sur les redevances d'aménagement.

Recommandation du service

ATTENDU QUE le trésorier de la municipalité doit remettre chaque année au Conseil de la municipalité, des états financiers sur les règlements de redevances d'aménagement et sur les fonds de réserve créés aux termes de l'article 33. 1997, chap. 27, par. 43 (1) de la Loi de 1997 sur les redevances d'exploitation,

QU'IL SOIT RÉSOLU que le conseil municipal de la Corporation de la Cité de Clarence-Rockland accepte l'état des fonds de réserve des redevances d'aménagement pour l'année 2025 tel que présenté dans le rapport FIN2026-14.

WHEREAS the Treasurer of the municipality must submit annually to the Municipal Council, financial statements on development charge bylaw and on reserve funds established under section 33. 1997, C. 27, para. 43(a) of the Development Charges Act,

BE IT RESOLVED that the Municipal Council of the City of Clarence-Rockland accept the statement of development charges reserve funds for the 2025 year-end as presented in report FIN2026-14.

Historique

Les redevances d'aménagement ont été approuvées en 2019 et 2021 et renouvelé en 2025, en vertu de la Loi sur les municipalités, nous devons produire des rapports à la province annuellement.

Discussion

Vous trouverez ci-joint l'état consolidé des fonds de réserve des redevances d'aménagement (résidentiels et non résidentiels) pour l'année 2025 et un sommaire :

Cité de Clarence-Rockland
État consolidé du trésorier
Redevances d'aménagement - 2025

	<u>Amount</u>
BALANCE DEC 31 2024	<u>12,533,899</u>
 <u>LEVIES COLLECTED</u>	
RESIDENTIAL - city wide charge	136,438
RESIDENTIAL - waterworks	401,672
RESIDENTIAL - fully serviced	5,446,861
NON - RESIDENTIAL - city wide charge	0
NON - RESIDENTIAL - waterworks	0
NON - RESIDENTIAL - fully serviced	0
TOTAL	<u>5,984,972</u>
 INTEREST	 384,132
Total levies collected and interest	<u>6,369,104</u>
 <u>PROJECTS FINANCED</u>	
Total projects financed	6,037,204
 BALANCE DEC 31, 2025	 <u>12,865,799</u>

Le solde au 31 décembre 2024 était de 12 533 899 \$. Nous avons perçu 5 984 972 \$ de redevances d'aménagement durant l'année et le fonds a généré 384 132 \$ d'intérêts pour un total de 6 369 104 \$ de revenus. Les projets financés au cours de l'année totalisent 6 037 204 \$. La balance des fonds de réserve des redevances d'aménagement totalise 12 865 799 \$ au 31 décembre 2025.

En 2025 il y a eu 244 unités résidentielles pour lesquelles des redevances d'aménagement ont été collectées, comparativement à 97 en 2024, 106 en 2023, 185 en 2022 et 295 en 2021.

Un grand nombre de permis a été émis après l'adoption du nouveau règlement puisque le Conseil a alloué une période de transition pour maintenir les taux actuels jusqu'au 1^{er} janvier 2026. Un total de 152 unités résidentielles a été émis entre la période du 12 novembre au 31 décembre 2025. Ainsi, le coût de la période de transition pour la municipalité a été de \$1 769 178.

Il est à noter que bien que le solde de la réserve semble élevé, plusieurs projets en cours utiliseront le solde des redevances d'aménagement. D'ailleurs à l'annexe A, on retrouve le montant commis en redevances d'aménagement qui sera utilisé à court terme pour des projets déjà engagés.

Consultation

N/A

Recommandation ou commentaires du comité

N/A

Impact financier (monétaire/matériaux/etc.)

Le solde du fonds de réserve au 31 décembre 2025 est de 12 533 900 \$.

Implications légales

Des changements ont été faits au nouveau rapport en fonction des nouvelles obligations selon Bill 60.

Gestion du risque (risk management)

N/A

Implications stratégiques

N/A

Documents d'appui

Schedule A – Sommaire des projets en capitaux 2025 dans le fond de redevances d'aménagement.

Schedule B - Redevances d'aménagement sommaire – 2025